

EN ACCEPTANT LE PRESENT CONTRAT PAR L'INCORPORATION DU BON DE COMMANDE AU PRESENT CONTRAT (LE "BON DE COMMANDE"), VOUS ACCEPTEZ DE RESPECTER ET D'ETRE TENU PAR LES TERMES DU PRESENT CONTRAT. SI VOUS CONCLUEZ LE PRESENT CONTRAT POUR LE COMPTE D'UNE SOCIETE OU TOUTE AUTRE ENTITE LEGALE, VOUS DECLAREZ ETRE HABILITE A ENGAGER LADITE ENTITE DANS LES TERMES DU PRESENT CONTRAT ET, LE CAS ECHEANT, "VOUS" ET "VOTRE" TELS QU'ILS SONT UTILISES DANS LE PRESENT CONTRAT DESIGNERONT LADITE ENTITE. SI VOUS N'ETES PAS HABILITE OU SI VOUS OU LADITE ENTITE REFUSEZ DE RESPECTER ET D'ETRE TENU PAR LESDITS TERMES DU PRESENT CONTRAT, VOUS NE POURREZ PAS UTILISER LES SERVICES.

CONTRAT DE SERVICES CLOUD ORACLE

Le présent Contrat de Services Cloud Oracle (ce « Contrat ») est conclu entre Oracle Belgium BVBA Medialaan 50, 1800 Vilvoorde, Belgique ("Oracle") et la personne physique ou morale qui a signé ce Contrat (« Vous »). Le présent Contrat définit les termes et conditions qui régissent les commandes passées par Vous pour des Services en vertu du présent Contrat.

1. DÉFINITIONS DU CONTRAT

- 1.1. Le terme « **Logiciel Auxiliaire** » désigne tout agent logiciel ou outil qu'Oracle met à Votre disposition en téléchargement afin de faciliter Votre accès à l'Environnement des Services, ainsi que le fonctionnement et votre utilisation de ce dernier.
- 1.2. Le terme « **Renouveler Automatiquement** » ou le terme « **Renouvellement Automatique** » est le processus par lequel la Période de Services associée à certains des Services Cloud au titre d'une commande est automatiquement prolongée pour une Période de Services additionnelle sauf si ces Services sont résiliés conformément aux termes du bon de commande ou du présent Contrat. Les Caractéristiques des Services incorporées dans Votre commande définissent les Services Cloud qui sont éligibles au Renouvellement Automatique ainsi que les termes et conditions applicables audit renouvellement.
- 1.3. Le terme « **Services Cloud** » désigne, collectivement, les services cloud Oracle (p. ex., les offres Oracle Software as a Service (SaaS) et les Logiciels Oracle s'y rapportant) répertoriés dans Votre commande et définis dans les Caractéristiques de Service. Le terme « Services Cloud » ne comprend pas les Services Professionnels.
- 1.4. Le terme « **Région du Centre de Données** » désigne la région géographique où est physiquement situé l'Environnement des Services. La Région du Centre de Données relative aux Services Cloud est indiquée dans Votre commande.
- 1.5. Le terme « **Logiciels Oracle** » désigne les produits logiciels, appartenant à ou licenciés par Oracle auxquels Oracle Vous concède l'accès dans le cadre des Services Cloud, y compris la Documentation du Logiciel, ainsi que toutes les mises à jour fournies dans le cadre des Services Cloud.

- 1.6.** Le terme « **Services Professionnels** » désigne, collectivement, les services de conseil et autres services professionnels que Vous avez commandés. Les Services Professionnels comprennent tous les livrables décrits dans Votre bon de commande et qui Vous sont livrés par Oracle au titre de la commande. Le terme « Services Professionnels » ne comprend pas les Services Cloud.
- 1.7.** Le terme « **Documentation du Logiciel** » fait référence aux manuels d'utilisation qui figurent dans les Caractéristiques des Services pour les Services Cloud, ainsi qu'à toutes les fenêtres d'aide et aux fichiers Readme pour les Logiciels Oracle qui sont accessibles à partir des Services. La Documentation du Logiciel décrit les aspects techniques et fonctionnels des Logiciels Oracle. Pour les Services Cloud Oracle Infrastructure-as-a-Service (IaaS), la « Documentation du Logiciel » comprend la documentation, les fenêtres d'aide et les fichiers Readme pour les matériels IaaS. Vous pouvez accéder à la documentation en ligne à l'adresse <http://oracle.com/contracts> ou toute autre adresse indiquée par Oracle.
- 1.8.** Le terme « **Services** » désigne, collectivement, à la fois les Services Cloud et les Services Professionnels que Vous avez commandés.
- 1.9.** Le terme « **Environnement des Services** » se réfère à la combinaison de composants matériels et logiciels détenus, licenciés ou gérés par Oracle pour lesquels Oracle concède à Vous ainsi qu'à Vos Utilisateurs un droit d'accès dans le cadre des Services Cloud que Vous avez commandés. Le cas échéant et sous réserve des dispositions du présent Contrat et de Votre commande, les Logiciels Oracle, Contenu Tiers, Votre Contenu et Vos Applications peuvent être hébergés dans l'Environnement des Services.
- 1.10.** Le terme « **Caractéristiques des Services** » désigne les descriptions figurant sur www.oracle.com/contracts, ou sur toute autre adresse mentionnée par Oracle, qui sont applicables aux Services fournis au titre de Votre commande, y compris toute la Documentation du Logiciel, les conditions générales d'hébergement, de support et de sécurité (par exemple, les Conditions Générales d'Hébergement et de Livraison d'Oracle), et autres descriptions référencées ou incorporées dans lesdites descriptions ou dans Votre commande.
- 1.11.** Le terme « **Période de Services** » désigne la période de temps pour laquelle Vous avez commandé des Services Cloud telle que spécifiée dans Votre commande.
- 1.12.** Le terme « **Contenu Tiers** » désigne tous les textes, fichiers, images, graphiques, illustrations, informations, données, audio, vidéo, photos et tout autre contenu et composant, dans n'importe quel format, qui sont obtenus ou qui proviennent de sources tierces en dehors d'Oracle et mis à Votre disposition par le biais de, grâce à, ou en conjonction avec Votre utilisation des Services Cloud. Parmi les exemples de Contenu Tiers se trouvent les flux de données provenant des services de réseaux sociaux, flux RSS provenant de blog, les bibliothèques de données et dictionnaires, et les données marketing.
- 1.13.** Le terme « **Utilisateurs** » désigne les employés, les prestataires de services et les utilisateurs finaux, le cas échéant, autorisés par Vous ou en Votre nom à utiliser les Services Cloud conformément au présent Contrat et à Votre commande. Pour les Services Cloud qui sont spécifiquement conçus pour permettre à Vos clients,

mandataires, clients, fournisseurs ou autres tierces parties d'accéder aux Services Cloud pour interagir avec Vous, lesdites tierces parties seront considérées comme des « Utilisateurs », sous réserve des conditions du présent Contrat et de Votre commande.

1.14. Les termes « **Vous** » et « **Votre** » désignent la personne physique ou morale qui a signé le présent Contrat.

1.15. Le terme « **Vos Applications** » désigne tous les logiciels, y compris le code source de ces logiciels, que Vous ou Vos Utilisateurs fournissez et téléchargez sur, ou créez en utilisant tout Services Cloud Oracle « Platform-as-a-Service » ou « Infrastructure-as-a-Service ». Les Services au titre du présent Contrat, y compris les Logiciels et les Environnements des Services Oracle, la propriété intellectuelle d'Oracle, et tout produit qui en dérive, n'entrent pas dans le cadre de la définition du terme « Vos Applications ».

1.16. Le terme « **Votre Contenu** » désigne tous les textes, fichiers, images, graphiques, illustrations, informations, données (y compris les Données Personnelles tel que ce terme est défini dans le Contrat de Traitement de Données pour les Services Cloud Oracle décrits à l'Article 11.2 ci-dessous), audio, vidéo, photographies et autre contenu et matériel (autre que Vos Applications), dans n'importe quel format, fourni par Vous ou au nom de Vos Utilisateurs qui se trouvent dans, ou tournent sur ou par le biais de l'Environnement des Services.

2. DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est valable pour la commande qui l'accompagne. Le présent contrat peut également être référencé pour toute autre commande qui consisterait à augmenter la quantité de Services initialement commandés (par exemple, des utilisateurs supplémentaires) pour toute option de Services Cloud proposée par Oracle pour les Services initialement commandés ou pour tout renouvellement ou auto-renouvellement de la période de Service figurant sur la commande initiale.

3. DROITS ACCORDÉS

3.1 Pendant toute la durée de la Période des Services et sous réserve de Vos obligations de paiement, et sauf autrement indiqué dans le présent Contrat ou dans Votre commande, Vous bénéficiez du droit restreint non exclusif, non cessible, dans le monde entier d'accéder et d'utiliser les Services que Vous avez commandés, y compris tout ce qui a été développé et livré par Oracle spécifiquement pour Vous dans le cadre des Services, uniquement pour Vos opérations internes liées à Votre activité et sous réserve des dispositions du présent Contrat et de Votre commande, y compris des Caractéristiques des Services. Vous pouvez autoriser Vos Utilisateurs à utiliser les Services à cette fin et Vous êtes responsable du respect par Vos Utilisateurs des conditions du présent Contrat et de la commande.

3.2 Au titre du présent Contrat, vous ne faites l'acquisition d'aucun droit ni d'aucune licence d'utilisation des Services, y compris des Logiciels et de l'Environnement des Services d'Oracle au-delà du périmètre et/ou de la durée des Services indiqués dans Votre commande. Dès la fin des Services commandés, Votre droit d'accès et d'utilisation des Services prendra fin.

3.3 Afin de permettre à Oracle de fournir les Services à Vos Utilisateurs ainsi qu'à Vous,

Vous accordez à Oracle le droit d'utiliser, de traiter et de transmettre Votre Contenu et Vos Applications, conformément à ce Contrat et à Votre commande, pendant la durée de la Période des Services et pendant toute période supplémentaire après la fin des Services au cours de laquelle Oracle Vous concède un droit d'accès à des fins de récupération de Votre Contenu et de Vos Applications au moyen d'un fichier d'exportation. Si Vos Applications comprennent des logiciels tiers, Vous reconnaissez qu'Oracle peut permettre aux fournisseurs de ces logiciels tiers d'accéder à l'Environnement de Services, y compris à Votre Contenu et à Vos Applications, tel que requis pour l'interopérabilité de ces logiciels tiers avec les Services. Oracle ne sera pas responsable en cas d'utilisation, divulgation, modification ou suppression de Votre Contenu ou de Vos Applications résultant d'un accès par des fournisseurs desdits logiciels tiers ou de l'interopérabilité de ces logiciels tiers avec les Services.

3.4 Sauf stipulation contraire expresse indiquée dans Votre commande pour certaines offres de Services Cloud (par exemple, un cloud privé hébergé sur Votre site), Vous reconnaissez qu'Oracle n'a aucune obligation de livraison pour les Logiciels Oracle et ne Vous expédiera pas de copies desdits logiciels dans le cadre des Services.

3.5 Dans le cadre de certaines offres de Services Cloud, Oracle peut Vous donner accès à du Contenu Tiers. Le type et la portée de tout Contenu Tiers sont définis dans Votre commande ou dans les Caractéristiques des Services applicables. La tierce partie propriétaire, l'auteur ou le fournisseur de Contenu Tiers conserve tous les droits de propriété ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle sur ce contenu, et Vos droits d'utilisation dudit Contenu Tiers sont soumis aux et régis par les dispositions applicables audit contenu et sont régis par ces dernières, telles qu'indiquées par la tierce partie propriétaire, auteur ou fournisseur, sauf indication contraire dans Votre commande.

4. PROPRIÉTÉ ET RESTRICTIONS

4.1 Vous conservez tous les droits de propriété et de propriété intellectuelle sur Votre Contenu et sur Vos Applications. Oracle ou ses concédants conservent tous les droits de propriété et de propriété intellectuelle sur les Services, y compris les Logiciels Oracle et Logiciels Auxiliaires, et les œuvres dérivées de ceux-ci, et sur tout ce qui a été développé ou livré par ou pour le compte d'Oracle en vertu du présent contrat.

4.2 Vous n'êtes pas autorisé à, et vous ne pouvez pas autoriser ou permettre à d'autres de:

- a) enlever ou modifier tous les marquages ou toute mention notamment de propriété d'Oracle ou de ses concédants, figurant sur les logiciels ;
- b) rendre les logiciels ou composants résultants des Services (à l'exclusion de Votre Contenu et Vos Applications), de quelque manière que ce soit, disponible à tout tiers pour les opérations internes liées à leur propre activité (sauf si un tel accès est expressément autorisé pour les Services spécifiques que vous avez acquis) ;
- c) modifier, créer des œuvres dérivées, désassembler, décompiler, de procéder à l'ingénierie à rebours, reproduire, distribuer, republier ou télécharger tout ou partie des Services (les interdictions précédentes s'appliquent mais ne sont pas limitées à l'examen des structures de données ou d'éléments similaires produits par les logiciels), ou d'accéder ou d'utiliser les Services afin de construire ou de fournir du support à, et / ou aider une tierce partie à la fabrication ou au support, de produits ou de Services concurrents d'Oracle ;

- d) effectuer ou divulguer des tests d'évaluation ou de performance des Services, y compris des Logiciels d'Oracle ;
- e) effectuer ou divulguer l'un quelconque des tests de sécurité suivants de l'Environnement des Services ou de l'infrastructure associée : analyse de réseau, identification de port et de service, analyse des vulnérabilités, craquage de mots de passe, tests d'accès à distance, ou tests de pénétration, et
- f) licencier, vendre, louer, prêter, transférer, céder, distribuer, héberger, externaliser, permettre l'utilisation en temps partagé ou en service bureau, ou autrement exploiter commercialement ou rendre les Services, les Logiciels Oracle, les Logiciels Auxiliaires, les Environnements de Services ou les matériels Oracle disponibles, pour une tierce partie, autrement qu'expressément autorisé aux termes de la commande concernée.

5. CARACTÉRISTIQUES DES SERVICES

5.1 Les Services sont soumis à et régis par les Caractéristiques de Services applicables à Votre commande. Les Caractéristiques des Services peuvent définir les processus d'approvisionnement et de gestion applicables aux Services (telle que la planification des capacités), les types et les quantités de ressources système (par exemple les unités de stockage), les aspects fonctionnels et techniques des Logiciels Oracle, ainsi que les livrables attendus des Services. Vous reconnaissez que l'utilisation des Services d'une manière non conforme aux Caractéristiques des Services peut nuire à l'exécution des Services et/ou peut entraîner des redevances supplémentaires. Si les Services Vous permettent de dépasser la quantité commandée (par exemple, des limites électroniques sur les comptes pour les Utilisateurs, sessions, stockage, etc.), alors il Vous appartient d'acheter rapidement la quantité supplémentaire pour tenir compte de Votre surconsommation. Pour tout mois pour lequel Vous n'achetez pas rapidement ladite quantité supplémentaire, Oracle peut exiger de Vous, en sus du paiement des redevances pour la quantité supplémentaire, le paiement d'une redevance de surconsommation pour ces Services, s'élevant à 10 % du montant des redevances associées à la quantité supplémentaire dans le mois au cours duquel une telle surconsommation a eu lieu.

5.2 Oracle peut apporter des modifications ou des mises à jour aux Services (tels que l'infrastructure, la sécurité, les configurations techniques, les caractéristiques de l'application, etc.) au cours de la Période des Services, notamment pour refléter les changements apportés à la technologie, aux pratiques de l'industrie, aux modes d'utilisation du système et à la disponibilité du Contenu Tiers. Les Caractéristiques des Services peuvent être soumises à modification à la discrétion d'Oracle ; cependant, toute modification des Caractéristiques des Services par Oracle n'entraînera pas de réduction significative du niveau de performance, de sécurité ou de disponibilité des Services concernés qui Vous sont fournis pendant la durée de la Période de Services.

5.3 Votre commande précisera la Région du Centre de Données dans laquelle Votre Environnement des Services va résider. Comme décrit dans les Caractéristiques des Services et dans la mesure où cela est applicable aux Services Cloud que vous avez commandés, Oracle fournira des environnements de production, de test et de sauvegarde dans la Région du Centre de Données indiquée dans Votre commande. Oracle et ses filiales peuvent accomplir certains aspects des Services Cloud, tels que l'administration des services et du support, ainsi que d'autres Services (y compris les Services Professionnels et les services de reprise après sinistre (« disaster recovery »)), à partir d'emplacements et/ou

en faisant appel à des sous-traitants, dans le monde entier.

6. UTILISATION DES SERVICES

6.1 Vous êtes chargé d'identifier et d'authentifier tous les Utilisateurs, d'approuver l'accès par ces Utilisateurs auxdits Services, de contrôler les accès non autorisés par des Utilisateurs, et de préserver la confidentialité des noms d'utilisateur, mots de passe et informations de compte. En fédérant ou autrement en associant de quelque autre manière Vos noms d'utilisateurs, mots de passe et comptes ou ceux de Vos Utilisateurs avec Oracle, Vous vous engagez à la confidentialité et à la fermeture rapide et adéquate des enregistrements d'utilisateurs dans Votre infrastructure de gestion des identités locales (intranet) ou sur Vos ordinateurs en local. Oracle n'est pas responsable des dommages causés par Vos Utilisateurs, y compris les personnes qui n'ont pas été autorisées à accéder aux Services, mais qui ont pu y accéder parce que les noms d'utilisateur, mots de passe ou comptes n'ont pas été fermés rapidement dans Votre infrastructure de gestion des identités locales (intranet) ou dans Vos ordinateurs locaux. Vous êtes responsable de toutes les activités qui se produisent sous Vos noms d'utilisateurs, mots de passe et comptes, ou ceux de Vos Utilisateurs, ou qui résultent de Votre accès ou celui de Vos Utilisateurs aux Services, et convenez d'aviser immédiatement Oracle de toute utilisation non autorisée. Vous vous engagez à déployer tous les efforts raisonnables pour empêcher des tiers non autorisés d'accéder aux Services.

6.2 Vous vous engagez à ne pas utiliser ou permettre l'utilisation des Services, y compris par téléchargement, e-mailing, affichage, publication ou autrement par la transmission de tout composant, incluant Votre Contenu, Vos Applications et tout Contenu Tiers, à des fins qui peuvent (a) menacer ou harceler toute personne ou causer des blessures ou dommages aux personnes ou aux biens, (b) impliquer la publication de tout composant dont le contenu est faux, diffamatoire, harcelant ou obscène, (c) violer les droits à la vie privée ou promouvoir le sectarisme, le racisme, la haine ou la violence, (d) constituer des masses d'e-mails non sollicités, « junk mail », « spam » ou des chaînes de lettres ; (e) constituer une violation des droits de propriété intellectuelle et autres droits de propriété, ou (f) autrement enfreindre les lois, réglementations et arrêtés en vigueur. Outre les autres droits accordés par le présent Contrat à Oracle, Oracle se réserve le droit, mais rien ne l'oblige à le faire, de prendre des mesures correctives si un composant viole les restrictions figurant dans la phrase précédente (les « Conditions Générales d'Utilisation Acceptable »), y compris la suppression ou la désactivation de l'accès à ce composant. Oracle n'aura aucune responsabilité envers Vous dans le cas où Oracle entreprendrait une telle action. Vous êtes le seul responsable de l'exactitude, la qualité, l'intégrité, la légalité, la fiabilité, la pertinence et le caractère approprié de l'ensemble de Votre Contenu et de Vos Applications. Vous acceptez de défendre et d'indemniser Oracle contre toute réclamation découlant d'une violation de Vos obligations en vertu du présent article.

6.3 Vous êtes tenu d'accepter tous les patches, correctifs, mises à jour, support et service packs (collectivement, les « Patches ») nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité des Services, y compris pour les Logiciels Oracle, car ces Patches sont généralement commercialisés par Oracle comme indiqué dans les Caractéristiques des Services. Oracle n'est pas responsable des problèmes d'exécution ou de sécurité rencontrés dans le cadre des Services Cloud résultant de Votre refus d'accepter l'application des Patches nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité des Services. Sauf pour les activités d'urgence ou de sécurité liées au support, Oracle coordonnera avec Vous le calendrier

d'application des Patches, si possible, sur la base de la prochaine fenêtre de maintenance standard Oracle disponible.

7. UTILISATION A DES FINS D'ÉVALUATION ET SERVICES CLOUD PILOTES

7.1 Pour certains Services Cloud, Oracle peut mettre à disposition des « versions d'évaluation » et des « pilotes de salles de conférence » à des fins d'évaluation de non-production. Les évaluations et les pilotes de salles de conférence Cloud doivent être commandés au titre d'un contrat distinct.

7.2 Oracle peut mettre à disposition des « pilotes de production » pour certains Services Cloud au titre du présent Contrat. Les pilotes de production que Vous avez commandés sont décrits dans les Caractéristiques des Services applicables à Votre commande et sont fournis uniquement pour Vous permettre d'évaluer et de tester les Services Cloud pour les besoins de Vos opérations internes liées à Votre activité. Vous pourrez être amené à devoir commander certains Services Professionnels comme condition préalable à la commande d'un pilote de production.

8. REDEVANCES ET TAXES

8.1 Les redevances dues à Oracle sont payables dans les trente (30) jours à compter de la date de la facture. Une fois effectuée, Votre commande est irrévocable et les sommes payées sont non remboursables, sauf stipulation contraire dans le présent Contrat ou Votre commande. Vous payerez les taxes de vente, sur la valeur ajoutée ou autres droits et impôts applicables selon la loi en vigueur qu'Oracle doit acquitter pour les Services que Vous avez commandés, à l'exception des impôts sur le revenu d'Oracle. En outre, Vous rembourserez à Oracle les frais raisonnables liés à la fourniture des Services Professionnels. Les redevances pour les Services figurant à la commande sont hors taxes et frais.

8.2 Vous reconnaissez que Vous pourrez recevoir plusieurs factures pour les Services que Vous avez commandés. Les factures Vous seront transmises conformément aux Conditions Générales Standard de Facturation Oracle qui peuvent être consultées à l'adresse <http://oracle.com/contracts>.

8.3 Vous convenez et reconnaissez que Vous n'avez pas tenu compte de la disponibilité future de Services, logiciels ou mises à jour en souscrivant aux obligations de paiement au titre de Votre commande ; cependant, ce qui précède ne dispense pas Oracle de son obligation, durant la Période des Services, de fournir les Services que Vous avez commandés conformément au présent Contrat.

9. PÉRIODE DES SERVICES ; FIN DES SERVICES

9.1 Les Services fournis en vertu du présent Contrat doivent être fournis pour la Période des Services définie dans Votre commande, sous réserve qu'ils n'aient pas été précédemment suspendus ou résiliés en vertu du présent Contrat ou de la commande. Si cela est indiqué dans les Caractéristiques des Services, certains Services Cloud commandés seront Renouvelés Automatiquement pour des Périodes des Services supplémentaires à moins que (i) Vous ne fournissiez une notification écrite à Oracle au plus tard trente (30) jours avant la fin de la Période des Services applicable indiquant Votre intention de ne pas renouveler lesdits Services Cloud, ou (ii) Oracle ne Vous donne une notification écrite au

plus tard quatre-vingt-dix (90) jours avant la fin de la Période des Services applicable indiquant son intention de ne pas renouveler lesdits Services Cloud.

9.2 À la fin des Services, Vous n'avez plus le droit d'accéder ni d'utiliser les Services, y compris les Logiciels Oracle et les Environnements de Services associés ; cependant, pour une période allant jusqu'à 60 jours après la fin de la Période des Services applicable, Oracle mettra à votre disposition Votre Contenu et Vos Applications que Vous avez alors dans votre Environnement des Services, à des fins de récupération par Vos soins. À la fin de ladite période de 60 jours et sauf obligation légale, Oracle supprimera ou rendra inaccessible Votre Contenu et Vos Applications restants dans l'Environnement des Services.

9.3 Oracle peut suspendre temporairement Votre mot de passe, Votre compte et Votre accès aux ainsi que l'utilisation des Services si Vous ou Vos Utilisateurs l'une quelconque des stipulations figurant aux articles « Droits concédés », « Propriété et Restrictions », « Redevances et Taxes », « Utilisation des Services » ou « Exportation » du présent Contrat, ou si de l'avis raisonnable d'Oracle, les Services ou leurs composants sont sur le point de subir une grave menace s'agissant de leur sécurité ou de leurs fonctionnalités. Oracle Vous enverra une notification préalablement à ladite suspension, à la discrétion d'Oracle fondée sur la nature des circonstances donnant lieu à la suspension. Oracle s'efforcera de rétablir rapidement les Services concernés après qu'Oracle aura déterminé, à sa seule discrétion, que la situation donnant lieu à la suspension a été régularisée ; cependant, au cours de toute période de suspension, Oracle mettra à Votre disposition Votre Contenu et Vos Applications tels qu'ils existent dans l'Environnement des Services à la date de la suspension. Oracle peut résilier les Services commandés si l'une des causes de suspension précédemment énumérées n'est pas régularisée dans les 30 jours suivant l'envoi par Oracle de la notification préalable susmentionnée. Toute suspension ou résiliation de la part d'Oracle en vertu du présent paragraphe ne Vous dégage en aucun cas de Vos obligations de paiement conformément au présent Contrat.

9.4 Si l'une des parties manque gravement à l'une de ses obligations au titre du présent Contrat et ne corrige pas le manquement dans les 30 jours suivant la notification écrite de ce manquement, la partie à l'origine du manquement est considérée comme étant en défaut et la partie non défaillante peut résilier la commande au titre de laquelle le manquement s'est produit. Si Oracle résilie la commande comme indiqué dans la phrase précédente, Vous devez payer sous 30 jours la totalité des sommes accumulées avant la résiliation, ainsi que toutes les sommes restant impayées concernant les Services commandés, plus les taxes et les frais applicables. Sauf en cas de non-paiement des redevances, la partie non défaillante qui respecte le Contrat peut convenir à sa seule discrétion de prolonger le délai de 30 jours aussi longtemps que la partie en défaut continue de poursuivre des efforts raisonnables pour remédier à ce manquement. Vous convenez que si Vous êtes en défaut au titre du présent Contrat, Vous ne pouvez pas utiliser ces Services commandés.

9.5 Si Vous avez utilisé un contrat de Financement Oracle (Oracle Financing Division) pour payer les redevances exigibles au titre d'une commande et si Vous êtes en défaut au titre de ce contrat, Vous ne pouvez pas utiliser les Services soumis audit contrat.

9.6 Les stipulations qui survivent à la résiliation ou l'expiration du présent Contrat sont celles relatives à la limitation de responsabilité, la garantie de contrefaçon, le paiement, ainsi que toute autre stipulations qui par nature ont vocation à rester en vigueur.

10. CONFIDENTIALITÉ

10.1 Dans le cadre du présent Contrat, chacune des parties peut avoir accès à des informations considérées par l'autre partie comme confidentielles (les « Informations Confidentielles »). Les parties conviennent de ne divulguer que les informations nécessaires à l'exécution des obligations au titre du présent Contrat. Sont définies limitativement comme Informations Confidentielles toutes les informations contractuelles relatives au prix et aux conditions du présent Contrat, Votre contenu et Vos applications résidant dans l'Environnement des Services ainsi que toute information portant la mention « Confidentiel » au moment où elle est divulguée.

10.2 Ne sont pas considérées comme Informations Confidentielles les informations qui : (a) sont entrées ou entrent dans le domaine public en l'absence de toute faute ou négligence de la partie recevant les Informations Confidentielles ; (b) étaient en possession licite de l'autre partie avant leur divulgation et n'ont pas été obtenues par celle-ci directement ou indirectement de la partie qui l'a divulguée ; (c) sont reçues d'un tiers de manière licite et sans restriction ; ou (d) sont développées indépendamment par l'autre partie.

10.3 Chacune des parties s'engage à garder confidentielles et à ne pas divulguer à des tiers les Informations Confidentielles de l'autre partie, autrement qu'indiqué à la phrase suivante, pendant une durée de 3 ans suivant leur communication à la partie recevant l'Information Confidentielle ; toutefois, Oracle traitera Vos Informations Confidentielles qui résident dans l'Environnement des Services de manière confidentielle aussi longtemps que ces informations résideront dans l'Environnement des Services. De plus, chacune des parties s'engage à ne divulguer les Informations Confidentielles qu'aux salariés et mandataires ou sous-traitants qui ont l'obligation de les protéger de toute divulgation non autorisée de façon au moins équivalente à celle convenue au titre du présent Contrat. Oracle protégera la confidentialité de Votre Contenu ou de Vos Applications résidant dans l'Environnement des Services en conformité avec les pratiques de sécurité Oracle définies dans le cadre des Caractéristiques des Services applicables à Votre commande. En outre, Vos Données Personnelles seront traitées conformément aux conditions de l'article 11 ci-dessous. Rien n'interdit aux parties de divulguer les conditions y compris tarifaires du présent Contrat-Cadre ou des commandes, pour faire valoir leurs droits dans le cadre d'une procédure judiciaire résultant du présent Contrat-Cadre ou liée à celui-ci, ou de divulguer l'Information Confidentielle à toute autorité administrative si la loi l'exige.

11. PROTECTION DES DONNÉES

11.1 Dans l'exécution des Services, Oracle se conformera aux *Conditions Générales de Confidentialité des Services Oracle*, qui sont disponibles à <http://www.oracle.com/html/Services-privacy-policy.html> et qui font partie intégrante des présentes. Les *Conditions Générales de Confidentialité des Services Oracle* sont sujettes à modification à la discrétion d'Oracle, toutefois lesdites modifications ne se traduiront pas par une réduction significative du niveau de protection apporté à Vos Données Personnelles fournies dans le cadre de Votre Contenu pendant la Période des Services de Votre commande.

11.2 Le *Contrat Oracle de Traitement des Données pour les Services Cloud Oracle* (le «*Contrat de Traitement des Données*»), qui est disponible sur : <http://www.oracle.com/dataprocessingagreement> et qui fait partie intégrante des présentes, décrit les rôles respectifs des parties pour le traitement et le contrôle des Données Personnelles que Vous fournissez à Oracle dans le cadre des Services Cloud. Oracle va agir en qualité de

sous traitant, et agira sur Votre instruction concernant le traitement de Vos Données Personnelles résidant dans l'Environnement des Services, comme indiqué au présent Contrat, au Contrat de Traitement des Données et dans la commande concernée. Vous vous engagez à apposer les mentions légales nécessaires et à obtenir tous les consentements relatifs à Votre utilisation des Services et à la fourniture des Services par Oracle, y compris ceux liés à la collecte, l'utilisation, le traitement, le transfert et la divulgation de Données Personnelles.

11.3 Les Caractéristiques des Services applicables à Votre commande définissent les mesures de sécurité administratives, physiques, techniques et autres appliquées à Votre Contenu résidant dans l'Environnement des Services, et décrivent d'autres aspects de la gestion du système applicables aux Services. Vous êtes responsable de toutes les failles de sécurité et des conséquences de ces vulnérabilités, résultant de Votre Contenu et de Vos Applications, y compris les virus, chevaux de Troie, vers informatiques ou autres routines de programmation de Votre Contenu ou de Vos Applications qui pourraient limiter ou nuire aux fonctionnalités d'un ordinateur ou qui pourraient endommager, intercepter ou exproprier des données. Vous pouvez divulguer ou transférer, ou demander à Oracle de divulguer et transférer Votre Contenu ou Vos Applications à un tiers, et à compter d'une telle divulgation ou d'un tel transfert, Oracle n'est plus responsable de la sécurité ou de la confidentialité d'un tel contenu et de telles applications en dehors d'Oracle.

11.4 Vous n'êtes pas autorisé à fournir à Oracle l'accès aux informations relatives à la santé, aux cartes bancaires ou toutes informations personnelles sensibles similaires qui imposent des obligations de sécurité spécifiques aux données pour le traitement de telles données à moins qu'il ne soit stipulé autrement dans Votre commande. S'ils sont disponibles, Vous pouvez acheter des services auprès d'Oracle (par exemple, les Services Oracle Payment Card Industry Compliance, les Services Oracle HIPAA Security, les Services Oracle Federal Security, etc.) conçus pour répondre à des exigences particulières de protection des données applicables à Votre activité ou à Votre Contenu.

12. GARANTIES, EXCLUSIONS ET RECOURS EXCLUSIFS

12.1 Oracle garantit qu'il fournira (i) des Services Cloud, sur tous les points essentiels, comme décrits dans les Caractéristiques de Service, et (ii) des Services Professionnels d'une manière professionnelle en conformité avec les Caractéristiques de Service. Si les Services qui Vous sont fournis n'ont pas été effectués comme garantis, Vous devez immédiatement notifier Oracle par écrit, en décrivant les manquements des Services (y compris, le cas échéant, le numéro de demande d'assistance notifiant à Oracle le manquement des Services).

12.2 ORACLE NE GARANTIT PAS QUE (A) LES SERVICES SERONT EXECUTES EXEMPTS D'ERREUR OU DE MANIERE ININTERROMPUE OU QU'ORACLE CORRIGERA TOUTES LES ERREURS DES SERVICES, (B) LES SERVICES FONCTIONNERONT EN COMBINAISON AVEC VOTRE CONTENU OU VOS APPLICATIONS, OU AVEC TOUT AUTRE MATÉRIEL, LOGICIEL, SYSTEMES, SERVICES OU DONNEE NON FOURNIS PAR ORACLE ET (C) LES SERVICES REpondront A VOS EXIGENCES, A VOS SPECIFICATIONS OU A VOS ATTENTES. VOUS RECONNAISSEZ QU'ORACLE NE CONTRÔLE PAS LE TRANSFERT DES DONNÉES PAR LES MOYENS DE COMMUNICATION, Y COMPRIS INTERNET, ET QUE LES SERVICES PEUVENT FAIRE L'OBJET DE LIMITES, DÉLAIS ET AUTRES PROBLÈMES INHÉRENTS À L'UTILISATION DE TELLES INSTALLATIONS DE COMMUNICATION. ORACLE N'EST PAS RESPONSABLE DES RETARDS, NON-

DISTRIBUTION OU D'AUTRES PROBLEMES INHERENTS A L'UTILISATION DE TELS MOYENS DE COMMUNICATION. ORACLE N'EST PAS RESPONSABLE DES QUESTIONS RELATIVES À L'EXECUTION, AU FONCTIONNEMENT OU A LA SECURITE DES SERVICES RESULTANT DE VOTRE CONTENU, DE VOS APPLICATIONS OU DES CONTENUS TIERS.

12.3 POUR TOUT MANQUEMENT A LA GARANTIE DES SERVICES, VOTRE RECOURS EXCLUSIF ET L'ENTIERE RESPONSABILITE D'ORACLE CONSISTERONT EN LA CORRECTION DES SERVICES DEFECTUEUX A L'ORIGINE DU MANQUEMENT A LA GARANTIE, OU, SI ORACLE EST DANS L'IMPOSSIBILITE D'Y REMEDIER A DES CONDITIONS COMMERCIALES ACCEPTABLES, VOUS POUVEZ RESILIER LES SERVICES DEFECTUEUX ET ORACLE VOUS REMBOURSE LES REDEVANCES PAYEES D'AVANCE PAR VOUS A ORACLE POUR LES SERVICES QUI ONT ETE RESILIES POUR LA PERIODE SUIVANT LA DATE D'EFFET DE RESILIATION.

12.4 DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, CES GARANTIES SONT EXCLUSIVES ET IL N'Y A AUCUNE AUTRE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE OU IMPLICITE DES LOGICIELS, MATERIELS, SYSTEMES, RESEAUX OU ENVIRONNEMENTS, DE QUALITE SATISFAISANTE, NI D'ADEQUATION À UN BESOIN PARTICULIER.

13. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

AUCUNE DES PARTIES NE SERA RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS, OU CONSECUTIFS, OU DE TOUTE PERTE DE BENEFICES OU DE CHIFFRE D'AFFAIRES (EN DEHORS DES REDEVANCES AU TITRE DU PRÉSENT CONTRAT), DE DONNÉES OU D'UTILISATION DES DONNÉES. LA RESPONSABILITÉ TOTALE D'ORACLE POUR TOUS LES DOMMAGES AU TITRE DU PRÉSENT CONTRAT OU DE VOTRE COMMANDE, SERA LIMITEE AUX SOMMES TOTALES EFFECTIVEMENT PAYEES A ORACLE POUR LES SERVICES AU TITRE DE LA COMMANDE DONNANT LIEU A LA RESPONSABILITE DANS LA PERIODE DES DOUZE (12) MOIS PRECEDANT IMMEDIATEMENT L'EVENEMENT DONNANT LIEU A LADITE RESPONSABILITE DIMINUEE DU REMBOURSEMENT OU DES CREDITS QUE VOUS AVEZ REÇUS D'ORACLE AU TITRE DE LADITE COMMANDE. LE PRESENT CONTRAT REPARTIT LE RISQUE ENTRE LES PARTIES. LES PRIX CONVENUS REFLETENT CETTE REPARTITION DU RISQUE ET LA LIMITATION DE RESPONSABILITE QUI EN RESULTE.

14. GARANTIE DE CONTREFAÇON

14.1 Sous réserve des dispositions du présent Article 14 (Garantie de contrefaçon), si une action en contrefaçon est intentée par un tiers, soit contre Vous, soit contre Oracle (« le Receveur » qui peut désigner ci-après, soit Vous, soit Oracle, suivant la partie qui a reçu le Composant), au motif qu'un(e) des informations, concepts, caractéristiques, instructions, logiciels, services, données, matériels ou composants (collectivement, « le Composant ») fournis soit par Vous, soit par Oracle (« le Fournisseur » qui peut désigner ci-après, soit Vous, soit Oracle, suivant la partie qui a fourni le Composant), et utilisé par le Receveur violerait les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, le Fournisseur assurera la défense du Receveur à ses seuls frais et indemniserà le Receveur de tous dommages et intérêts, préjudices, frais et dépenses de toute nature accordés au tiers selon une décision judiciaire

exécutoire ou négociés à l'amiable par le Fournisseur dans le cadre d'une transaction, si le Receveur effectue les opérations suivantes :

- a. le Receveur notifie rapidement le Fournisseur par écrit, dans un délai maximum de 30 jours après que le Receveur ait reçu la notification de l'action en contrefaçon (ou dans un délai plus court prescrit le cas échéant par la loi en vigueur) ;
- b. le Receveur laisse au Fournisseur le contrôle exclusif des moyens de défense et de tout règlement amiable ; et
- c. le Receveur fournisse au Fournisseur les informations, les pouvoirs et l'assistance nécessaires au Fournisseur pour assurer sa défense ou pour régler le litige.

14.2 S'il est établi ou si le Fournisseur estime que le Composant peut avoir violé les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, le Fournisseur pourra décider soit de modifier le Composant pour faire cesser la violation (tout en conservant l'essentiel de son utilité et de ses fonctionnalités), soit d'obtenir une licence qui permette de continuer à utiliser le Composant. Si aucune de ces actions n'est économiquement acceptable, le Fournisseur pourra mettre fin à la licence du Composant concerné, en exiger la restitution et rembourser au Receveur les redevances correspondantes non utilisées, payées d'avance à l'autre partie pour ledit Composant. Si la restitution empêche Oracle de respecter ses obligations au titre d'une commande donnée, alors Oracle pourra, à sa discrétion et moyennant un préavis de 30 jours donné par écrit, résilier ladite commande. Si ledit Composant est une technologie tierce et que les termes et conditions de la licence du tiers ne permettent pas à Oracle de résilier la licence, alors Oracle peut, moyennant un préavis de 30 jours par écrit, arrêter les Services associés audit Composant et Vous rembourser toutes les redevances payée d'avance et non utilisées pour lesdits Services.

14.3 Le Receveur ne pourra prétendre à aucune indemnisation de la part du Fournisseur (a) s'il modifie le Composant ou s'il l'utilise d'une autre manière que celle prévue dans la documentation utilisateur ou dans la documentation du logiciel, du Fournisseur ou dans les Caractéristiques des Services, (b) s'il utilise une version du Composant qui a été remplacée et donc antérieure à la dernière version, si la contrefaçon aurait pu être évitée par l'utilisation d'une version en vigueur non modifiée du Composant fourni au Receveur, ou (c) si le Receveur continue d'utiliser le Composant concerné après l'expiration de la licence d'utilisation du Composant. Le Receveur ne pourra prétendre à aucune indemnisation de la part du Fournisseur si l'action en contrefaçon est fondée sur des informations, concepts, spécifications, instructions, logiciels, services, données, matériel ou composants non fournis par le Fournisseur. Oracle ne Vous indemniser pas si l'action en contrefaçon est due à l'utilisation du Composant en association avec des produits ou des Services non fournis par Oracle. Oracle ne Vous indemniser pas dans la mesure où une action en contrefaçon est basée sur du Contenu Tiers ou tout Composant provenant d'un portail tiers ou de toute autre source externe qui est accessible par Vous ou mise à Votre disposition depuis ou par les Services (par exemple, une publication de médias sociaux depuis un blog ou forum d'une tierce partie, une page Web d'une tierce partie accessible par un lien hypertexte, des données marketing de fournisseurs de données tiers, etc.). Oracle ne Vous indemniser pas si la contrefaçon est fondée sur Vos actions contre un tiers, si les Services tels qu'ils Vous ont été livrés et s'ils sont utilisés conformément aux conditions du présent Contrat n'avaient pas autrement enfreint les droits de propriété intellectuelle d'un tiers. Oracle ne Vous indemniser pas si Vous avez connaissance d'action(s) en contrefaçon au moment de l'obtention des droits associés aux Services.

14.4 Les dispositions du présent Article 14 constituent le recours exclusif des parties en

matière d'action en contrefaçon ou de dommage et intérêts y afférent.

15. SITES WEB, CONTENU, PRODUITS ET SERVICES TIERS

15.1 Les Services peuvent Vous permettre de relier, transmettre Votre Contenu, ou encore accéder à d'autres sites Web, plates-formes, contenus, produits, services et informations de tiers. Oracle ne contrôle pas et n'est pas responsable de ces sites Web, plates-formes, contenus, produits, services et informations accessibles ou fournis par le biais des Services, et Vous assumez tous les risques liés à l'accès et à l'utilisation desdits sites Web, contenus, produits, services et informations de tiers.

15.2 Tout Contenu Tiers rendu accessible par Oracle est fourni « en l'état » et « tel que disponible », sans aucune garantie d'aucune sorte. Le Contenu Tiers peut être indécent, offensant, inexact, violant des droits ou encore répréhensible ou illégal, et Vous reconnaissez qu'Oracle n'est pas responsable et n'a aucune obligation de contrôler, de la surveillance ou de la rectification du Contenu Tiers, et n'a aucune obligation de le contrôler, surveiller ou de corriger le Contenu Tiers ; toutefois, Oracle se réserve le droit de prendre des mesures correctives si ledit contenu enfreint les restrictions applicables stipulées à l'Article 6.2 du présent Contrat, y compris la suppression ou la désactivation de l'accès audit contenu. Oracle décline toute responsabilité découlant ou relative à un Contenu Tiers.

15.3 Vous reconnaissez que : (i) la nature, le type, la qualité et la disponibilité des Contenus Tiers peuvent changer à tout moment au cours de la Période des Services et que (ii) les fonctions des Services qui interagissent avec des tiers tels que Facebook™, YouTube™ et Twitter™, etc. (dénommés séparément « Service Tiers »), dépendent de la disponibilité continue des interfaces de programmation des applications (API) respectives de ces parties tierces pour une utilisation avec les Services. Oracle peut mettre à jour, changer ou modifier les Services en vertu du présent Contrat à la suite d'un changement ou de l'indisponibilité desdits Contenus Tiers, Services Tiers ou des API. Si un tiers cesse de rendre son Contenu Tiers ou ses API disponibles selon des conditions acceptables pour les Services, comme déterminé par Oracle à sa seule discrétion, Oracle peut cesser de fournir l'accès au Contenu Tiers ou aux Services Tiers concernés sans aucune responsabilité envers Vous. Aucune modification au Contenu Tiers, Services Tiers ou aux API, y compris leur disponibilité ou indisponibilité, au cours de la Période des Services n'affecte Vos obligations au titre du présent Contrat ou de la commande concernée, et Vous n'aurez droit à aucun remboursement, avoir ou autre compensation en raison de ces modifications.

15.4 Tout Contenu Tiers que Vous stockez dans Votre Environnement des Services sera pris en compte dans tout calcul de stockage ou autres allotissements applicables aux Services Cloud que Vous avez commandés.

16. OUTILS DE SERVICES ET LOGICIEL AUXILIAIRE

16.1 Oracle peut utiliser des outils, des scripts, des logiciels et des services collectifs (collectivement, les « Outils ») pour surveiller et administrer les Services et pour aider à résoudre Vos demandes d'assistance Oracle. Les Outils ne collectent pas et ne stockent pas Votre Contenu ou Vos Applications qui résident dans l'Environnement des Services, sauf si nécessaire pour fournir les Services ou pour les demandes de résolution du service ou autres problèmes avec les Services. Les informations collectées par les Outils (à l'exclusion de Votre Contenu et de Vos Applications) peuvent également être utilisées pour aider à gérer le portefeuille de produits et de services Oracle, pour aider Oracle à corriger

des défauts dans ses offres de produits et de services et pour la gestion des licences et des Services.

16.2 Oracle peut Vous fournir un accès en ligne pour télécharger certains Logiciels Auxiliaires pour une utilisation avec les Services. Si Oracle Vous fournit une licence pour le Logiciel Auxiliaire et ne précise pas de termes et conditions distincts pour ce Logiciel Auxiliaire, alors sous réserve de Vos obligations de paiement, (i) Vous aurez le droit limité, non exclusif, non-cessible, et mondial d'utiliser un tel Logiciel Auxiliaire uniquement pour faciliter Votre accès à l'Environnement des Services ainsi que son fonctionnement et/ou son utilisation, sous réserve des dispositions du présent Contrat et de Votre commande, y compris des Caractéristiques des Services, (ii) Oracle conservera ledit Logiciel Auxiliaire dans le cadre de ses Services Cloud, et (iii) Votre droit d'utiliser ce Logiciel Auxiliaire sera résilié à la première notification d'Oracle (qui peut se faire par une publication sur : <https://support.oracle.com> ou une autre URL désignée par Oracle), ou à la fin des Services Cloud liés au Logiciel Auxiliaire. Si la licence du Logiciel Auxiliaire Vous est concédée au titre conditions de licence de tiers distinctes alors Votre utilisation dudit logiciel est soumise exclusivement à ces conditions distinctes.

17. ANALYSES DE SERVICE

Oracle peut (i) compiler des données statistiques et d'autres informations liées à l'exécution, l'exploitation et l'utilisation des Services, et (ii) utiliser des données provenant de l'Environnement des Services sous une forme agrégée pour la sécurité et la gestion des opérations, pour créer des analyses statistiques et faire de la recherche à des fins de développement (les clauses i et ii sont collectivement dénommées les « Analyses de Service »). Oracle peut effectuer des Analyses de Service accessibles publiquement ; en revanche, les Analyses de Service n'incorporeront pas Votre Contenu ou Vos Informations Confidentielles sous une forme qui pourrait servir à Vous identifier Votre personne ou à identifier toute personne physique, et les Analyses de Service ne constituent pas des Données Personnelles. Oracle conserve tous les droits de propriété intellectuelle sur les Analyses de Service.

18. EXPORTATION

18.1 Les Lois et Règlements des Etats Unis d'Amérique relatifs au contrôle des exportations et des importations ainsi que toute loi et règlement export français et de l'Union Européenne applicables s'appliquent aux Services. Vous convenez que ces lois export régissent votre utilisation des Services (y compris les données techniques) et de tous les livrables résultants des Services, fournis dans le cadre du présent Contrat. Vous vous engagez à respecter ces lois et règlements export (y compris les règlements « dits d'exportation ou de réexportation »). Vous vous engagez à ce qu'aucune donnée, information, logiciels et/ou composant résultant de Services ou (dérivé directement de ceux-ci) ne soit exporté directement ou indirectement en violation desdites lois ou ne soit utilisé à des fins interdites par lesdites lois, notamment la prolifération d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou le développement de technologies en matière de missiles.

18.2 Vous reconnaissez que les Services Cloud sont conçus avec des capacités Vous permettant et permettant à Vos utilisateurs d'accéder à l'Environnement des Services quelle que soit la localisation géographique, et de transférer ou autrement de déplacer Votre Contenu et Vos Applications entre l'Environnement de Services et d'autres localisations telles que les stations de travail Utilisateur. Vous êtes seul responsable de l'autorisation et

de la gestion des comptes Utilisateurs, de même que du contrôle de l'exportation et du transfert géographique de Votre Contenu et de Vos Applications.

19. FORCE MAJEURE

Les parties ne seront pas responsables en cas d'inexécution ou de retard d'exécution résultant : d'un acte de guerre, d'hostilité ou de sabotage ; d'une catastrophe naturelle ; d'une pandémie ; d'une interruption du réseau électrique, Internet ou de télécommunication non imputable à la partie qui s'oblige ; de restrictions gouvernementales (y compris le refus ou l'annulation de toute exportation, importation ou autre licence) ; ou de tout autre événement échappant au contrôle raisonnable de la partie visée par l'obligation. Les parties s'engagent à faire des efforts raisonnables pour limiter les conséquences d'un cas de force majeure. Si celui-ci perdure plus de 30 jours, l'autre partie pourra annuler par notification écrite LRAR les Services non exécutés et les commandes concernées. La présente Section ne dispense pas l'autre partie de mettre en œuvre ses mesures de récupération d'urgence habituelles ni de son obligation de payer les Services.

20. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

La loi applicable au présent Contrat est la loi belge. Les tribunaux compétents pour tous litiges entre les parties relativement à la validité, l'interprétation et l'exécution du présent Contrat sont ceux de Bruxelles, Belgique, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie même pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

21. NOTIFICATIONS

21.1 Toute notification requise en vertu du présent Contrat doit être fournie à l'autre partie par écrit. En cas de litige, ou si Vous souhaitez effectuer une notification au titre de l'Article Garantie de Contrefaçon du présent Contrat, ou en cas de procédure collective, ou tout autre procédure judiciaire similaire, Vous avertirez Oracle sans délai et par écrit à l'adresse suivante : Oracle Belgium BVBA, Medialaan 50, 1800 Vilvoorde, Belgique, à l'attention du département juridique.

21.2 Pour demander une résiliation des Services conformément au présent Contrat, Vous devez soumettre une demande d'assistance (Service Request) à Oracle à l'adresse indiquée dans Votre commande ou dans les Caractéristiques des Services.

21.3 Oracle peut adresser des notifications applicables à la clientèle des Services Cloud d'Oracle par voie de notification générale sur le portail Oracle pour les Services Cloud, et pour les notifications qui Vous sont propres par courrier électronique à Votre adresse e-mail enregistrée dans les informations de compte d'Oracle ou par une communication écrite envoyée par courrier prioritaire ou courrier préaffranchi à Votre adresse enregistrée dans les comptes Oracle.

22. CESSION

Vous n'êtes pas autorisé à céder le présent Contrat ou à donner ou transférer les Services (y compris les Logiciels Oracle) ou un droit sur ceux-ci, à une autre personne physique ou morale. Si Vous consentez une sûreté sur une partie quelconque des Services, le créancier garanti n'a pas le droit d'utiliser ou de transférer les Services ou aucun des livrables, et si Vous décidez de financer Votre acquisition des Services, Vous suivrez les conditions

générales d'Oracle en matière de financement qui sont disponibles sur <http://oracle.com/contracts>.

23. AUTRES DISPOSITIONS

23.1 Oracle est un co-contractant indépendant et nous convenons qu'aucune relation de partenariat, de co-entreprise ou de mandat n'existe entre nous. Nous sommes chacun responsable du paiement des salaires à nos propres salariés, y compris les taxes liées à l'emploi et aux assurances. Vous comprenez que les partenaires commerciaux d'Oracle et autres tierces parties, y compris toute tierce partie avec laquelle Oracle a une intégration ou qui est retenue par Vous pour fournir des services de consulting ou de mise en œuvre de services ou des applications qui interagissent avec les Services Cloud, sont indépendants d'Oracle et ne sont pas des mandataires d'Oracle. Oracle n'est pas responsable ou lié par tout problème avec les Services, Votre Contenu ou Vos Applications découlant de tout acte d'un tel partenaire commercial ou d'un tel tiers, à moins que le partenaire commercial ou le tiers fournisse des Services en tant que sous-traitant d'Oracle suite à une commande passée au titre du présent Contrat et, si c'est le cas, seulement dans la mesure où Oracle serait responsable des ressources Oracle au titre du présent Contrat.

23.2 Si un quelconque terme du présent Contrat est jugé non valide ou inapplicable, les autres dispositions resteront en vigueur et ce terme sera remplacé par un terme cohérent avec l'objet et l'intention du présent Contrat.

23.3 À l'exception des actions en paiement ou de celles résultant d'une violation des droits de propriété intellectuelle d'Oracle, aucune action, quelle qu'en soit la forme, ne pourra être intentée au titre du présent Contrat par l'une ou l'autre des parties plus de deux ans après les faits ayant causé ladite action.

23.4 Les Logiciels et les Services Oracle ne sont pas conçus pour ou n'ont pas vocation à être utilisés dans les installations nucléaires ou d'autres applications dangereuses. Vous convenez qu'il est de Votre responsabilité d'assurer une utilisation sécurisée des Logiciels et des Services Oracle dans de telles applications.

23.5 Vous devez obtenir à Vos propres frais tous les droits et autorisations de toute entreprise tierce nécessaires à Votre Contenu, Vos Applications et Contenu Tiers, ainsi que ceux des produits d'autres fournisseurs que Vous avez fournis et que Vous utilisez avec les Services, y compris les droits et autorisations nécessaires pour qu'Oracle fournisse les Services en vertu du présent Contrat.

23.6 Vous convenez de fournir à Oracle toutes les informations, accès et la pleine coopération de bonne foi nécessaires pour permettre à Oracle de fournir les Services et Vous vous engagez à exécuter les actions identifiées dans Votre commande comme Vos responsabilités.

23.7 Vous êtes seul responsable de Votre conformité réglementaire relativement à Votre utilisation des Services. Il vous appartient de porter à la connaissance d'Oracle les exigences techniques qui découlent de Vos obligations réglementaires avant de conclure une commande régie par le présent Contrat. Oracle s'associera à Vos efforts pour déterminer si l'utilisation de l'offre de Services Oracle standard répond à ces exigences. Des redevances supplémentaires peuvent s'appliquer pour tout travail supplémentaire effectué par Oracle ou pour toute modification des Services.

23.8 Oracle auditer Votre utilisation des Services (p. ex., par l'utilisation d'outils logiciels) pour évaluer si Votre utilisation des Services est conforme à Votre commande et aux conditions du présent Contrat. Vous acceptez de coopérer à l'audit d'Oracle et de fournir une assistance raisonnable et un accès à l'information. Un tel audit ne doit pas interférer de manière déraisonnable avec Vos activités internes normales. Vous vous engagez à payer dans les 30 jours suivant la notification écrite toutes les redevances applicables à Votre utilisation des Services au-delà de Vos droits. Si Vous ne payez pas, Oracle peut mettre fin à Vos Services et/ou à Votre commande. Vous convenez qu'Oracle ne doit pas être tenu pour responsable de Vos frais encourus en participant à l'audit.

23.9 L'achat de Services Cloud, Services Professionnels, ou autres offres de services, logiciels ou produits constituent tous des offres distinctes et séparées de toute autre commande. Vous comprenez que Vous pouvez acheter des Services Cloud, des Services Professionnels, ou des offres de services, logiciels ou produits indépendamment de toute autre commande. Votre obligation de payer au titre de la commande n'est pas subordonnée à l'exécution de toute autre offre de service ou à la livraison de logiciels ou de produits.

24. CONTRAT COMPLET

24.1 Vous convenez que le présent Contrat ainsi que toute information qui en fait partie intégrante par référence écrite (y compris le contenu des URL et les conditions générales référencées), ainsi que la commande concernée, constituent l'intégralité de nos accords relatifs aux Services que Vous avez commandés et prévalent sur tout contrat ou déclaration antérieur ou concomitant, écrit ou verbal relatif auxdits Services.

24.2 Il est expressément convenu que les termes du présent Contrat et de tout bon de commande Oracle prévaudront sur les termes de tout bon de commande client, portail Internet d'achat ou de tout document non-Oracle, aucun des termes figurant dans ledit bon de commande client, portail, ou document non-Oracle n'étant applicable aux Services commandés. En cas de conflit entre les conditions d'une commande et celles du Contrat, la commande prévaut ; néanmoins, sauf indication contraire dans une commande, les conditions du Contrat de Traitement des Données prévaudront sur les termes contradictoires d'une commande. Sauf indication contraire dans l'Article 5 (Caractéristiques des Services), l'Article 11 (Protection des Données) et l'Article 15 (Sites Web Tiers) en ce qui concerne les Services, le présent Contrat et les commandes en vertu des présentes ne peuvent être modifiés et les droits et restrictions ne peuvent être modifiés ou supprimés, sauf dans un document écrit et signé ou accepté en ligne via Oracle Store par Vos représentants dûment habilités et ceux d'Oracle. Aucune stipulation pour autrui en faveur d'un tiers bénéficiaire n'est créée par le présent Contrat.